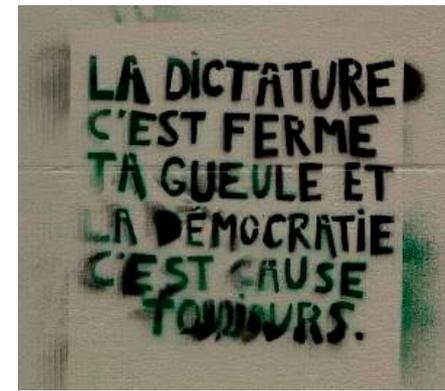


# Atelier Eco-quartiers

## La concertation dans la conduite de projet

# Concertation, participation : de quoi parle-t-on?

# Pourquoi la participation est un nouvel impératif de l'action publique ?



- **L'enjeu politique** : la critique de la démocratie représentative, refonder le lien entre la sphère du politique et la société civile. Démocratiser la politique, changer la donne en terme d'égalité politique
- **L'enjeu managérial ou gestionnaire** : viser une plus grande efficacité de l'administration, des processus décisionnels et prévenir les conflits potentiels (obtenir de « meilleures décisions »)
- **L'enjeu social** : Transformation des rapports sociaux à travers la participation => enjeu de cohésion sociale et d'*empowerment*
- **L'enjeu écologique** : approche intégrée impliquant la participation de tous les acteurs incontournable pour faire face aux défis environnementaux
- **L'enjeu économique** : le développement implique la mobilisation en partenariat de tous les acteurs.

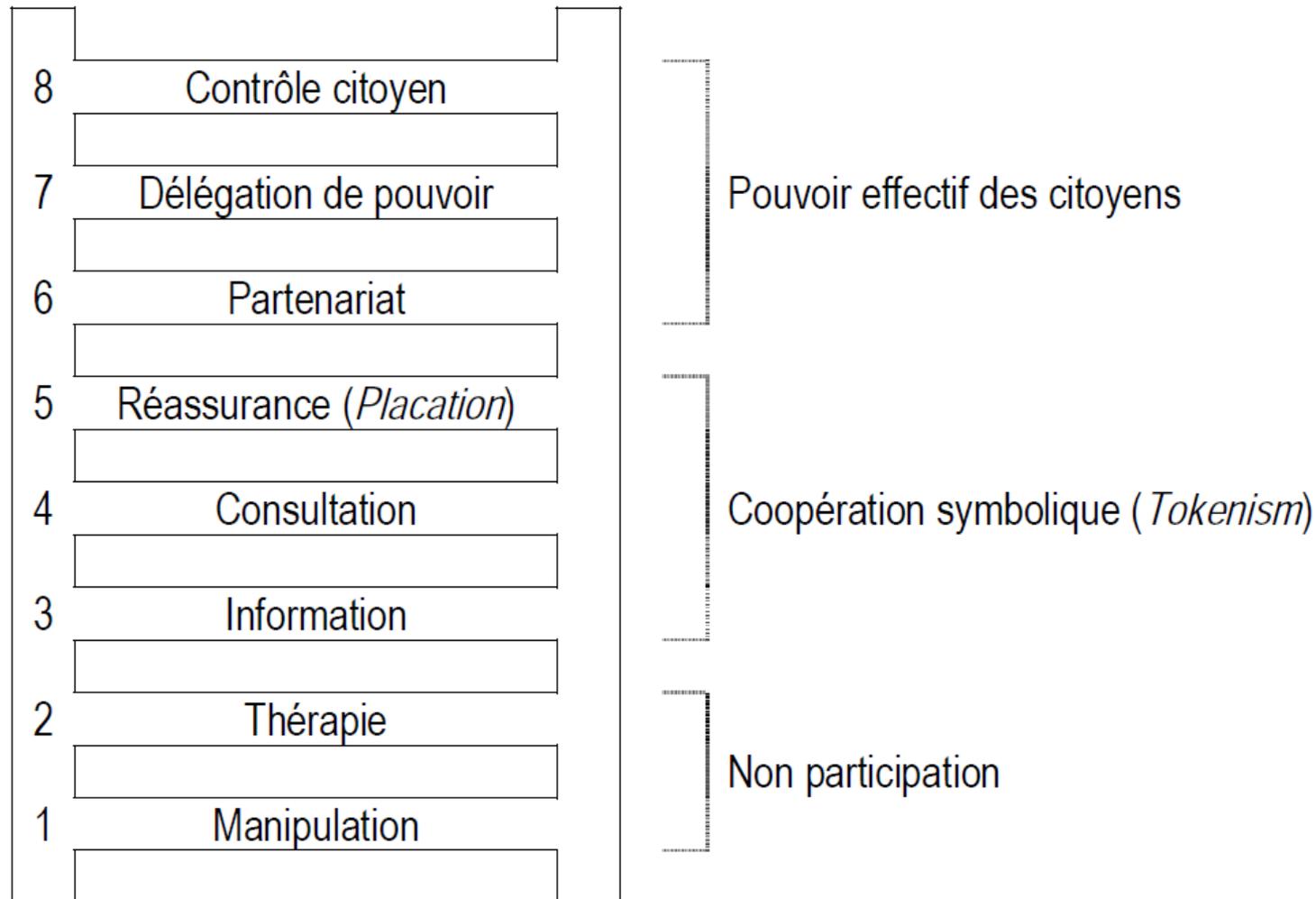
# Enjeux politique : La notion d'intérêt général en crise

## Les facteurs de remise en cause de l'intérêt général « à la française »

- Crise de confiance envers les décideurs
- Dans la société civile, certains ont plus de pouvoir que d'autres (pouvoir économique, capital social..)
- L'université a fait son travail, le savoir n'est plus monopolisé par une « technocratie »(ex : Remise en cause des réalisations de l'Etat-providence dans l'après-guerre), le savoir et les points de vue sont subjectifs (pluriel et non universel)
- Désaffection à l'égard des idéaux collectifs (NIMBY)
- L'intégration européenne, la décentralisation

**=> On glisse vers une conception anglo-saxonne de compromis, de formulation de projets communs**

# Les différents degrés de la participation



Échelle de la participation développée par Sherry R. ARNSTEIN, 1969

# Pourquoi faire participer la population dans un projet d'écoquartier ?

## 1. Faciliter l'appropriation

Sensibiliser

## 2. Aider à la prise de décision

Mieux connaître les pratiques/comportements et leurs logiques

Identifier des besoins et des attentes futures

Tester l'acceptabilité de certaines mesures

## 3. Gérer des conflits

## 4. Créer du lien social

## 5. Enrichir/démocratiser l'action publique

Faire émerger localement des idées nouvelles

Favoriser le débat en donnant la parole à des personnes qui ne la prennent pas habituellement

## 6. Partager les responsabilités

Reconnaître et encourager les initiatives citoyennes/ de la société civile



# Comment construire une démarche participative ?

# Choisir une démarche participative

Choisir un dispositif en fonction de ses objectifs (Pour quoi ? Et quand?)

Aval  
d'un  
projet



Amont  
d'un  
projet

Exemples indicatifs et non exhaustifs	1. Sensibilis ation Appropria tion	2. Aide à la décision		3. Gestion Conflit	4. Lien Social	5. Démocratisation Débat Idées nouvelles	6. Partage responsabilité
		Connaissance des pratiques	Besoin / Tester accepta bilité				
Enquête	+	+++	++	+		+	
Réunion publique	++		+	+	+		
Atelier participatif	++	++	+	++	+++	+	++
Budget participatif	+++		+++	+	++	+++	++
Coformation Qualification mutuelle	++	++		+++	++	+	+
Démarches de coresponsabi lité : SPIRAL	+			+	+++	+++	+++

# Animer une démarche participative

Définir le niveau de participation pour chaque temps de travail, afin d'employer des outils d'animation pertinents :

<b>Objectifs</b>	<b>Animation permettant :</b>
• Information	Pas d'animation participative, mais outils de communication
• Consultation	• L'expression
• Concertation	• L'analyse collective
• Codécision	• La délibération

# Animer une démarche participative

## Les bases de l'animation :

- ✓ Gestion parfaite du temps
- ✓ Clarifier les objectifs
- ✓ Utiliser plusieurs plusieurs « contraintes libératrices » pour susciter la participation (différentes tailles de groupe, « je prends/je laisse », registres de parole variés, différents types d'expressions, varier le rythme et l'espace..)  
Exemple : Présentations en début de réunion, éviter le tour de table avec statuts et arriver à briser la glace (outils comme Carte, Axe, Anecdote..)
- ✓ Prise de risque de l'animateur (privilégier le besoin des participants et pas celui seulement des organisateurs, réajustement en permanence)
- ✓ Convivialité

# Animer une démarche participative

## Exemple d'outils :

### Groupe d'interview mutuel (GIM)

1. En petit groupe on part d'une anecdote (exemple : « *décrivez un quartier que vous aimez beaucoup ou que vous n'aimez pas* ») puis les autres personnes questionnent la personne pour essayer de comprendre la situation, puis le petit groupe synthétise son analyse (ex : les leviers, les freins, les contradictions, l'idéal) sur une grande feuille les apprentissages vis à vis de la question (« *qu'est ce qui fait qu'on aime un quartier ou pas* » dans ce cas)

=> très pratique pour faire démarrer le travail lors d'un groupe important, casse la hiérarchie des savoirs

2. Faire une foire de restitution (pour éviter une restitution en plénière et donner + de liberté des participants

3. Les animateurs/organisateur repartent avec les rendus de chaque groupe.

# Animer une démarche participative

## Débat clivant/mouvant :

Exemple : « *Les éco-quartiers ce n'est que pour les bobos* »

=> Mettre les pieds dans le plat, possibilité de le faire en jeu de rôle, voir l'état des positions sur un problème, dévoiler les conflits/les contradictions.

Possibilité de continuer le débat en petit groupe avec une réflexion sur « dans l'idéal »/ « les propositions » (une fois que le problème a bien été posé) => Outil **Gros débat**

# Les facteurs de réussite d'une démarche participative

## Les Groupes d'Interviews Mutuelles (GIM)

- Groupe de 4 à 6 personnes (vos voisins)
  - Désigner un gardien du temps (15 min/4pers, 10min /6pers)
  - Désigner un garant des consignes suivantes :
- A tour de rôle
  - Raconter une expérience de participation (connue, vécue ou fictive) réussie ou ratée
  - Questions pour comprendre la situation de la part des autres membres du groupe
  - Analyse collective pour identifier ( cf tableau) :
    - les caractéristiques d'une participation réussie/ratée
    - les causes des difficultés et des réussites

# Conclusions

# Conclusion

## **Limites et effets pervers de la participation:**

- Renforcement des inégalités (une mobilisation faible et peu représentative)
- Problème de l'échelle adéquate
- Risque d'instrumentalisation (par les organisateurs ou par les participants)
- Risque de déresponsabilisation totale des institutions publiques
- Décisions relevant d'intérêts particuliers

***La démocratie : une expérimentation perpétuelle***

# Conclusion : quelques recommandations

- Importance de définir les **objectifs** (pour quoi faire participer et du coup à quel degré?) et de **trouver des dispositifs et une animation pertinentes**
- **Articuler la concertation à la démarche de projet** : en termes de timing (dates des COFIL), de lien avec la MOE, de lien avec les études de faisabilité
- Pas de solutions clés en mains : **créativité, réactivité et souplesse** sont les ingrédients d'une démarche participative réussie (prise de risque dans l'animation, s'adapter aux besoins des participants, ...).
- Faciliter l'entrée dans la démarche participative : **convivialité, accessibilité** (en terme d'emploi du temps, de contenu, et de modalités d'expressions)
- Des points de **vigilance pour éviter les désillusions**
  - **Clarté des règles du jeu** (définir le degré de participation souhaité à chaque temps du projet + cadrer les invariants au sein du projet)
  - Nécessité de **restitution et d'impact** visible de la participation
  - Garantir la **confiance** (par ex : transparence dans la constitution du COFIL)
- Des **moyens à la hauteur des ambitions** : Une démarche exigeante en matière de mobilisation (Aller vers...) et d'animation

# Ressources pour aller plus loin

- Des professionnels de la participation

- Institut de la Concertation

<http://institutdelaconcertation.org/DocumentsS>

- **De nombreux outils en ligne  
quelques exemples :**

→ Démocratie participative : guide des outils pour agir :

<http://think-tank.fnh.org/content/democratie-participative-guide-des-outils-pour-agir>

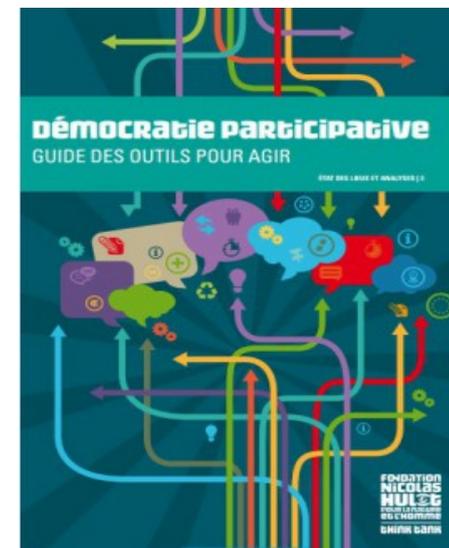
→ Catalogue des outils et techniques d'animation participative :

[http://www.reseaurural.fr/files/contenus/4870/catalogue\\_\\_outils\\_techniques\\_danimation-\\_hazgui\\_sow\\_mars\\_2011.pdf](http://www.reseaurural.fr/files/contenus/4870/catalogue__outils_techniques_danimation-_hazgui_sow_mars_2011.pdf)

→ « Travailler en réseau, usages et outils » : <http://outils-reseaux.org/>

→ CPIE Rhône Alpes « démarches participatives et dialogue territorial » :

<http://www.urcpierhonealpes.fr/espace-documentation/Ressources-p%C3%A9dagogiques-Osons-agir/d%C3%A9marches-participatives-et-dialogue-territorial/>



# Ressources pour aller plus loin

**La participation est au cœur du développement durable :**

**La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 mentionne dans le principe 10 de la déclaration finale :**

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la **participation de tous les citoyens concernés**, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de **participer aux processus de prise de décision**. Les Etats doivent **faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public** en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré. »

# Historique législatif de la participation

- Directive du 14 mai 1976 relative à l'**information du public** et à l'organisation des **enquêtes publiques**.
- Loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 relative à la **démocratisation des enquêtes publiques** et à la protection de l'environnement.
- Loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement sur la **concertation préalable aux opérations d'aménagement**.
- Directive européenne 90/313/EEC du 7 juin 1990 concernant la **liberté d'accès à l'information** en matière d'environnement.
- Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, créant la **Commission Nationale de Débat Public (CNDP)**.
- Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 relative au renforcement de la démocratie dans le domaine de l'environnement qui vise à une **participation accrue des citoyens dans les processus de décision**.
- Loi du 25 juin 1999 dite " loi Voynet " instaurant les **conseils de développement** pour les agglomérations et les Pays.
- Loi SRU du 13 décembre 2000 qui généralise l'obligation d'organiser une **concertation** avant toute élaboration ou révision d'un SCOT ou d'un PLU.
- Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui crée les **conseils de quartiers**, élargit le champ du débat public et renforce la CNDP.
- Lois Grenelle 1 et 2 qui établisse le principe de la **gouvernance à 5** et **renforce la concertation du public** en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux.

# Merci de votre participation

*Contact Cerema :*

[anne.hilleret@cerema.fr](mailto:anne.hilleret@cerema.fr)